



Apt, le lundi 16 juin 2025

**Le Maire d'Apt
Présidente du Conseil de Surveillance du Centre
Hospitalier du Pays d'Apt,
Le Président de la Communauté de Communes,**

à

**Monsieur le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
Boulevard de Paris - CS 50039
13331 Marseille cedex 03**

Objet : Position de la Ville d'Apt, de la Communauté de Communes du pays d'Apt Luberon (CCPAL) et de la présidente du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier du Pays d'Apt sur la perspective de la fermeture de la chirurgie et transformation du Centre Hospitalier du Pays d'Apt en hôpital de proximité.

Monsieur le Directeur Général,

Lors du directoire du Centre Hospitalier du Pays d'Apt ce lundi 2 juin 2025, puis à la réunion à destination du personnel tenue le 3 juin et enfin à l'ensemble des maires de la Communauté de Communes réunis à cet effet le 11 juin, la direction de l'Hôpital d'Apt et l'ARS départementale ont annoncé l'évolution de l'établissement vers le statut d'hôpital de proximité et la fermeture de la chirurgie. Nous tenons à vous faire part de nos plus vives préoccupations au regard de ces informations qui n'ont jamais été partagées au sein du Conseil de Surveillance.

Cette orientation stratégique apparaît d'autant plus préoccupante qu'elle fait suite à un refus présumé de la poursuite de l'activité de soins pour le service de chirurgie.

Ces éléments sont en contradiction manifeste avec les conclusions de l'audit réalisé par l'ANAP, restitué à l'hôpital d'Apt le 24 janvier 2025. Ce document ne mentionne à aucun moment une suppression ou un refus d'autorisation d'activité chirurgicale. Bien au contraire, l'audit identifie des marges de progrès et formule des recommandations concrètes pour sécuriser et optimiser l'activité chirurgicale.

Ces éléments sont tout autant en contradiction avec les avis de la commission spécialisée de l'offre de soins et de l'avis du médecin rapporteur qui reconnaissent la pertinence de l'activité, la compatibilité avec le SRS-PRS et la conformité aux conditions techniques et d'implantations.

De plus, nous apprenons par votre correspondance datée du 10 juin dernier, que l'autorisation de poursuite de l'activité chirurgicale est accordée ce qui fait suite au dépôt de dossier par le centre hospitalier d'Avignon dans le cadre du GCS entre les deux établissements Avignon et Apt.

Cette autorisation ne fait que confirmer le bien fondé et besoin d'un tel service sur le bassin Aptésien.

Or, dans le même temps on croit comprendre que cela signifierait malgré tout l'arrêt de l'activité au motif que la coopération entre les deux établissements membres du GCS serait remise en question par le CH d'Avignon.

Sur le fond, je réitère les inquiétudes exprimées dans le précédent courrier du 10 juin 2025 à Monsieur le Directeur Départemental, M. Loïc Souriau. La transformation en hôpital de proximité, loin de résoudre les difficultés, risque d'aggraver les déséquilibres du territoire :

- Perte d'attractivité médicale, en particulier pour les jeunes praticiens et les spécialistes.
- Menace directe sur le service des urgences, privé d'une solution de recours chirurgical immédiat.
- Risques sanitaires accrus pour une population enclavée, à forte proportion de patients âgés et précaires.
- Fragilisation du maillage territorial de santé, en contradiction avec les orientations du Projet Régional de Santé (2023–2028).

L'argument budgétaire invoqué, à savoir un déficit cumulé de 11 millions d'euros, mérite d'être objectivé : il s'agit d'un déficit sur dix ans, soit environ 3,6 % du budget annuel, comparable à celui d'autres établissements soutenus. En l'absence d'éléments financiers transparents et documentés, aucune démonstration n'est apportée quant au caractère salvateur de la fermeture de la chirurgie.

Monsieur le Directeur Général, à la lumière de ces éléments, nous vous demandons de bien vouloir rechercher des modalités juridiques d'autorisation de l'activité chirurgicale permettant de répondre aux besoins de la population telle que votre autorisation la reconnaît.

La fermeture de la chirurgie annoncée au 31 décembre 2025 et la transformation du Centre Hospitalier d'Apt en hôpital de proximité, dans les conditions actuelles d'opacité et sans débat stratégique élargi, ne peut qu'aboutir à une fragilisation irréversible de l'offre de soins sur notre bassin de vie.

Nous sollicitons pour l'ensemble des Maires de notre Communauté de Communes, et dans des délais les plus brefs une entrevue auprès de vous pour clarifier cette situation actuellement inacceptable et incompréhensible avec d'un côté votre autorisation et de l'autre une fin de coopération rédhibitoire alors qu'initialement il était prévu la cession de cette activité par le Centre hospitalier d'Avignon au Centre Hospitalier du pays d'APT pour assurer la continuité dans des conditions réglementaires.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de notre haute considération.

Madame Véronique ARNAUD-DELOY
Maire d'Apt
Présidente du Conseil de Surveillance
du Centre Hospitalier du Pays d'Apt



Monsieur Gilles RIPERT
Président de la Communauté de
Commune du pays d'Apt Luberon

